

caractère de plus en plus impersonnel. Avec la marche vers l'industrialisation, l'expansion gigantesque des villes et le progrès de l'automatisation, l'homme se sent à la merci de forces qui, bien qu'elles règlent sa destinée, semblent échapper totalement à son contrôle.

La rencontre de ces deux courants du progrès est particulièrement frappante dans le domaine des affaires internationales. Les journaux, la radio et la télévision invitent chaque jour le public à se faire une opinion, à formuler des jugements, à démontrer un intérêt personnel aux affaires mondiales. Il reste cependant que pour la plupart des gens il est difficile de trouver une voie par laquelle ils puissent agir. Dans mon pays par exemple, il existe un intérêt croissant pour les affaires internationales, et beaucoup de Canadiens éprouvent le désir de jouer un rôle, si faible soit-il, pour aider à la solution des nombreux problèmes qui assaillent le monde.

C'est dans cet esprit que ma délégation accueille favorablement la recommandation du comité préparatoire, selon laquelle l'année 1965 deviendra l'Année de coopération internationale. Grâce à celle-ci les personnes et les groupes qui, au Canada et ailleurs, exercent une activité dans le champ de la coopération internationale devraient voir leur tâche singulièrement facilitée. L'Année de coopération internationale devrait leur permettre de consolider ou d'accroître leurs activités, voire même d'en entreprendre de nouvelles. Les organismes qui poursuivent des objectifs similaires pourront entrer en contact sur le plan international et nouer des rapports utiles et mutuellement profitables. Grâce à l'assistance et à l'encouragement fournis au niveau international, peut-être sera-t-il possible de créer certaines organisations bénévoles dans des pays qui en étaient jusqu'ici démunis. Il en résultera une collaboration fructueuse entre les nouveaux organismes et ceux qui existent de longue date dans les autres pays.

Un des attraits que présente pour ma délégation l'Année de coopération internationale est l'occasion qu'elle donnera aux hommes et aux femmes du monde entier de prendre part personnellement à des activités impliquant une collaboration directe. Nous ne pensons pas bien entendu que l'Année de coopération internationale demeurera sans portée en ce qui concerne les activités gouvernementales. Il est certain que le degré de participation des gouvernements